

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-04

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif aux règles de comptabilisation d'une provision dédiée aux captives de réassurance ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 19 janvier 2023,

Émet un avis favorable sur le projet de décret.

Fait le 19 janvier 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER